

CONTACTEZ - NOUS

Campus Montplaisir: CFP/CFA

14 rue B. de Laffemas, 26000 Valence 04.75 82.16.90

secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org





NOS VALEURS, NOTRE PROJET

Le CFP/CFA Montplaisir appartient à l'Ensemble Montplaisir, établissement catholique d'enseignement.
Il accueille en son sein toute personne quels que soient son millieu social, son appartenance religieuse, ses convictions philosophiques.

SE CONSTRUIRE

Croire en sa capacité de changement.

Décider et agir en conscience et selon les principes éthiques.

Construire un projet de vie qui ait du sens.

RÉUSSIR ENSEMBLE

Accompagner l'étudiant par l'écoute et le dialogue.

Élaborer conjointement un parcours personnalisé professionnalisant.

Développer les aptitudes à travailler en équipe.

Favoriser l'adaptabilité à l'emplois.

Proposer une ouverture sur l'Europe et le monde.

Axer la formation sur la maîtrise des savoir-faire.

Ouvrir de nouvelles formations en réponse à l'évolution des besoins socio-économiques.

Accès:

> En Transport en commun

- Lignes de bus à proximité C1, C2, C5, O7, 20, 25,D2.... Informations : www.valenceromansmobilites.fr
- Transports scolaires bus express.
- Gare TGV au centre-ville.
- > En Voiture

Parking gratuit à proximité

> Parc à vélo

Matériel et équipement :

- > Informatique : Office 365 (Bureau virtuel).
- > Salles équipées de vidéoprojecteur, tableau interactif et WIFI

INFORMATIONS PRATIQUES

Les + des formations au cfp/cfa montplaisir

- > Engagements et partenariats
- Professionnels du métier
- > Accompagnement à la mobilité européenne ou internationnale
- Contacter notre référent mobilité
- > Restauration
- Snack sur place.
- Salle repas équipée de micro-ondes
- Restaurant Universitaire, commerces à proximité

> Hébergement

- Liste de résidences étudiantes transmis sur demande par le CFP/CFA
- Liste de logements transmis sur demande par le CFP/CFA et l'APEL

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En notre qualité d'Établissement recevant du public (ERP), notre centre de formation se doit de respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap, quel qu'il soit. Afin de répondre au mieux aux besoins de nos apprenants, nos infrastructures extérieures et intérieures sont adaptées et notre infirmier.ière et référent.e handicap, vous accompagne tout au long de votre cursus.

Une question? Référent Handicap CFP/CFA: infirmerie@ensemble-montplaisir.org

Lors d'une demande d'inscription, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions. Si le handicap ne le permet pas d'intégrer, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires

Plus d'informations sur : monparcourshandicap.gouv.fr et agefiph.fr

L' ALTERNANCE : un passeport vers la réussite

La formation en alternance offre une expérience unique qui allie apprentissage théorique et immersion professionnelle, permettant aux apprenants de développer leurs compétences en temps réel tout en se forgeant un réseau dans leur futur secteur.

PUBLIC

CONTRAT D'APPRENTISSSAGE

- >Jeunes de 16 à 29 ans révolus (exception pour les jeunes de 15 ans ayant terminé leur 3ème)
- >Sans limite d'âge
- Apprenti reconnu travailleur handicapé
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen.

CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

- >Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- > Sans limite d'âge :
- Demandeur d'emploi
- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personne sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI)



MODALITÉS FINANCIÈRES ET RÉMUNÉRATION

Aucun frais de scolarité pour l'apprenant : la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil. Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité. Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

CONTRAT D'APPRENTISSSAGE

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

L'apprenant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé.

* Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat si le diplôme ou titre a été obtenu, sauf changement de tranche d'âge plus favorable à l'apprenti.

CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

Åge	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	Au moins 55 % du SMIC	Au moins 65 % du SMIC
21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70 % du SMIC	Au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

AIDES FINANCIÈRES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Aide pour l'acquisition du 1er équipement (selon OPCO).
- Aide pour la restauration (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFP/CFA).
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.





nous contacter

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier et jusqu'à l'entrée en formation selon la capacité d'accueil.
Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

APPRENTISSSAGE

- Inscription BTS: sur Parcoursup (selon calendrier officiel) https://www.parcoursup.gouv.fr/
- Inscription autres formations : dossier de candidature téléchargeable sur notre site
- internet • Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prére-
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement employeur

PROFESSIONALISATION ET AUTRES CONTRATS

- Dossier de candidature téléchargeable sur notre site internet.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Signature d'un contrat de professionnalisation ou attestation d'engagement employeur